

ANNEXE I
(*article 5*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

POURSUITE DE LA RÉALISATION DE TRAVAUX DU PROGRAMME
D'ASSAINISSEMENT DES EAUX ET D'AMÉNAGEMENT DU PARC
RIVERAIN DU LAC SAINT-AUGUSTIN

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet consiste à réaliser des travaux reliés au contrôle de l'érosion, à la renaturalisation des rives et la mise à niveau des deux marais épurateurs construits.

Des services professionnels sont également requis pour la réalisation des études, l'élaboration des plans et devis des travaux à réaliser et pour la surveillance des travaux.

Les travaux visés au présent article peuvent nécessiter l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, de certains terrains et servitudes.

SECTION II

LOCALISATION

2. Les travaux sont localisés dans le bassin versant du lac Saint-Augustin, soit sur le territoire de l'arrondissement de Sainte-Foy – Sillery – Cap Rouge et la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

3. Le coût des travaux, des services professionnels et des acquisitions décrit à l'article 1 s'élève à 20 100 \$.

TOTAL : 20 100 \$